

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1182 Subvention (13.070) à 4 associations d'anciens combattants à vocation généraliste.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 4 associations d'anciens combattants à vocation généraliste ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.070 euros est attribuée à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris 8, rue Riesener 750012 Paris A00158/2014-02617/20524.

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix ARAC Comité départemental de Paris, 81 Boulevard Vincent Auriol 75013 Paris A00080/ 2014_01466 / 20224.

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'Association nationale des plus grands Invalides de Guerre. A.N.P.G.I.G, 13 avenue de La Motte-Picquet 75007 2014_00407/107961.

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (U.D.A.C) 23, rue des Dames 75017 Paris A00098/ 2014_00394 /20331.

Article 5 : La dépense correspondante à l'ensemble de ces articles soit un montant de 13.070 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.